

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 22 janvier 2021.

Une nouvelle conférence téléphonique a eu lieu aujourd'hui avec la Direction Générale pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

Au 21 janvier : 5156 agents au total en télétravail. 140 personnes en isolement. Nouveaux cas COVID : 44 agents (sur 1 semaine). **Clusters** : BCMA Mérignac, RI Le Havre, Brigade de Pamandzi à Mayotte, BSITM Paris, DR Clermont-Ferrand (qui a été fermée). Il y a un durcissement demandé par les ARS sur les mesures d'isolement, lié aux craintes qu'on a sur le variant britannique.

Masques en tissu faits maison : ils semblent insuffisamment protecteurs face au variant britannique. La doctrine ministérielle préconise qu'en milieu professionnel, seuls doivent être utilisés les masques de type chirurgical et grand public de catégorie 1. En aéroport, à chaque situation de danger particulier que les agents font remonter, le médecin de prévention est consulté et les agents sont dotés éventuellement de masques FFP2.

La DG va actualiser l'instruction concernant les **cas contact**. On va aller vers une distance de sécurité de 2 mètres sans masque (contre 1 mètre actuellement) pour les situations de repas, pause-café, etc.

Contrôleurs stagiaires à La Rochelle : L'ARS a posé une recommandation forte d'augmenter la jauge de distanciation et de limiter la fréquentation des salles de cours et des amphithéâtres. Avec 227 stagiaires ce n'était pas tenable. En Surveillance on aurait pu maintenir une formation présentielle mais pas en Co. La décision a été prise de passer l'intégralité de la formation en distanciel jusqu'à son terme en avril. Chaque stagiaire sera suivi individuellement pour ses difficultés d'ordre pratique ou pédagogique. Une formation pratique complémentaire sera mise en place dans les directions d'affectation. Les 18 stagiaires ultramarins seront hébergés le temps nécessaire pour qu'ils puissent organiser leur retour.

Les **formations techniques** à La Rochelle sont maintenues (marins-pont, maîtres de chien Stup) avec mise en œuvre des nouvelles mesures de distanciation préconisées par l'ARS.

Redéploiement agents DIPA : un redéploiement avait déjà eu lieu en juillet, sur des brigades hors DIPA en IDF. La baisse d'activité va se prolonger de manière durable sur toute l'année 2021. Pour la DG, il faut donc redéployer les agents. Les réflexions et discussions ont commencé à la DIPA. Une liste de 170 postes à pourvoir environ a été établie. **Les syndicats demandent un traitement global de la situation sur l'ensemble de la résidence et non pas brigade par brigade**. Certains agents seraient volontaires pour partir alors qu'on ne leur propose pas parce que leur brigade a toujours de l'activité. D'autres, dans des brigades où l'activité a baissé, risquent de se voir imposer un départ alors qu'ils ne le souhaitent pas. Cela induit une inégalité de traitement. De plus, les annonces préliminaires ont été faites de manière brutale par mail du DI. Sur Roissy il y a des niches d'activité contentieuse qui ne sont pas exploitées actuellement (camions, fret express...) et sur lesquelles les agents en baisse d'activité pourraient utilement travailler.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



La Vie à Défendre

Pour les **contrôles aux frontières**, la situation est évolutive. Pour tous les pays extérieurs à l'UE, exigence d'un test PCR négatif effectué moins de 72 h avant le départ + déclaration sur l'honneur de mise en septaine une fois sur le territoire. L'exigence de test s'applique maintenant aux chauffeurs routiers en provenance du Royaume-Uni (Brexit). A partir de lundi à 0 h, un test PCR négatif de moins de 72 h négatif sera demandé pour tous les voyageurs en provenance d'Union Européenne (nouvelle décision gouvernementale). Pas de septaine. Le dispositif de test ne sera pas applicable aux frontaliers ni aux chauffeurs routiers en intra UE. Le problème de faux certificats de test est identifié.

Dialogue social : la jauge maximale imposée de 6 personnes en présentiel dans les réunions ne semble pas pertinente, car elle s'applique quelle que soit la surface de la pièce considérée ce qui n'a pas de sens.

Une prochaine audioconférence aura lieu en fin de semaine prochaine.

CFTC-Douanes :

Sur un autre ton.